



Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 13 De pouvoirs : 5 De votants : 18 Convocation du : 24/01/2018	L'an deux mille dix-huit, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
M. Ludovic CHETANNEAU a été nommée secrétaire de séance	<u>Etaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, M ^{me} Janine COLARD, M. Joël PERROCHEAU, M ^{me} Chantal DELAPRÉ, M. Ernest NAVARRE, M. Gilles GIGAUD, M. Jacky NATIVELLE, M ^{me} Emmanuelle BOUTOLLEAU, M ^{me} Agathe CHIFFOLEAU, M. Ludovic CHETANNEAU, M ^{me} Brigitte CHAIGNEAU, M ^{me} Pierrette DULOU. <u>Etaient absents excusés</u> : M. Jack MOREIL, M ^{me} Catherine CHAIGNE (pouvoir à M ^{me} Janine COLARD), M. Grégoire TERTRAIS (pouvoir à M. Patrice PAGEAUD), M ^{me} Alexandra ALLARD (pouvoir à M ^{me} Chantal DELAPRÉ), M. Serge HOCQUARD (pouvoir à M ^{me} Pierrette DULOU), M. Denis DELHOMMEAU (pouvoir à M ^{me} Brigitte CHAIGNEAU)

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

M. le Maire fait part des principales décisions votées lors du dernier Conseil Communautaire.

ENFANCE-JEUNESSE - M^{me} BOUTOLLEAU

Centres de loisirs : maintien de l'ouverture le 9 juillet, à l'issue de la date officielle de clôture de l'année scolaire pour l'été 2018, malgré les dates différentes des écoles privées. Le centre de loisirs de Nieul sera ouvert la fin de semaine précédente.

Stages CM : afin de garder les CM1 et CM2 sur les accueils de loisirs, un stage de 2 jours leur sera réservé sur chaque période de petites vacances (stage sportif en février et stage numérique en avril).

Budget d'investissement 2018 : enveloppe globale de 90 000 € sur le territoire, dont 9 000 € pour Sainte-Flaive-des-Loups.

Forfait OGEC : le Bureau tranchera. Beaucoup de disparités actuellement selon les communes sur le coût d'un élève du public. L'objectif est donc d'harmoniser. Sainte-Flaive est dans la moyenne.

ENVIRONNEMENT - M. le Maire

Déchetterie de Sainte-Flaive-des-Loups : elle accueillera toutes sortes de déchets, dont la ferraille. Le site sera surveillé par des caméras.

2. FINANCES

2.1. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE A L'ANCIEN RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2017

Vu l'article de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982

Vu le décret n° 82/979 du 19 novembre 1982

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983

Considérant l'aide apportée par M. Philippe FUENTES, ancien Receveur municipal, pour la tenue des comptes et l'enregistrement des opérations comptables de la Commune, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017 (date de son départ à la retraite)

En application des dispositions de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté ministériel du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements publics locaux.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des Communes et de leurs Etablissements publics, ces comptables sont autorisés à fournir aux Collectivités territoriales et aux Etablissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à M. Philippe FUENTES, ancien Receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2017,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer les documents à intervenir.

2.2. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982

Vu le décret n° 82/979 du 19 novembre 1982

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983

Considérant le départ à la retraite, le 30 septembre 2017, de M. Philippe FUENTES, et son remplacement à compter du 1er octobre 2017 par M. Christian MENARD, sur les fonctions de Receveur municipal

En application des dispositions de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté ministériel du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements publics locaux.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des Communes et de leurs Etablissements publics, ces comptables sont autorisés à fournir aux Collectivités territoriales et aux Etablissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à Christian MENARD, nouveau Receveur municipal, l'indemnité de conseil jusqu'à la fin du mandat
- **PRECISE** que le taux d'attribution fera l'objet d'une délibération pour chaque exercice comptable.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer les documents à intervenir.

2.3. ACQUISITION D'UN TRANSPALETTE

M. le Maire indique que les agents du service technique ont sollicité l'acquisition d'un transpalette, afin d'éviter d'avoir à emprunter régulièrement ce type de matériel (comme c'est le cas aujourd'hui auprès de l'entreprise GUILBAUD TP)

Un transpalette d'occasion est proposé à la vente par M. Christian BESSON, au prix de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir le transpalette de M Christian BESSON au prix de 150 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à intervenir.

2.4. DEMANDE DE SUBVENTION DE 470 € PAR L'ASSOCIATION VISAF

M. le Maire présente la demande de subvention formulée par VISAF, association reconnue d'intérêt général le 4 novembre 2016 dont l'action prioritaire est la mise en place et la gestion de déplacements solidaires au profit de la population flavoise.

Le montant sollicité pour 2018 (avec un souhait de pérennité) est de 470 € correspondant au financement des assurances « Missions collaborateurs » et « Responsabilité civile ».

Le Conseil Municipal décide que cette demande de subvention doit être traitée par le C.C.A.S.

2.5. SUBVENTIONS D.E.T.R. ET D.S.I.L. 2018

M. le Maire précise que les demandes de subventions 2018 dans le cadre des dispositifs D.E.T.R. (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) et D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sont à formuler avant le 20 février 2018 sur la plateforme dédiée.

Aucun projet 2018 ne correspondant aux opérations éligibles, Le Conseil Municipal décide de ne pas déposer de demande.

2.6. POLE COMMERCIAL - AVENANT N° 2 AU LOT 7 : « COUVERTURES BACS ACIER »

M. le Maire explique qu'une modification de prestation s'avère nécessaire pour les travaux de construction du pôle commercial.

Celle-ci concerne le lot 7 : « Couvertures bacs acier » signé avec l'entreprise SAS OUEST ETANCHE, à savoir :

BOX : Lanterneau et relevé d'étanchéité : 1 465,28 € HT

Il présente l'avenant n° 2 correspondant, qui porte le montant total du lot n° 7 à la somme de 71 413,47 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux objets de l'avenant n° 2 ci-annexé pour un montant de 1 465,28 € HT,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer les pièces du marché et tout document à intervenir.

3. CABINET MEDICAL – SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL AVEC M. CLAUDE FEHR, DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Vu l'article 57 A de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986,

M. le Maire présente le projet de bail professionnel à intervenir avec M. Claude FEHR, Docteur en chirurgie dentaire, pour la location d'espaces au sein du nouveau Cabinet Médical, situé 9 rue de la Mairie :

Superficie louée : environ 48,60 m² de local médical et 22,35 m² de parties communes

Durée : 6 ans à compter du 1er février 2018

Renouvellement : Tacite reconduction pour une durée égale

Loyer annuel : 6 000 € (soit un loyer mensuel de 500 €) hors charges

Révision : annuelle au 1er février selon l'indice du coût de la construction (indice de référence : 1670 au 3ème trimestre 2017)

Dépôt de garantie : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du bail professionnel proposé par M. le Maire et détaillés ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

INFORMATION, COMMUNICATION, ASSOCIATIONS - M. PAJOT

- R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) : une réunion s'est tenue le 23 janvier à la Maison des Communes, pour présenter ce dispositif, qui concerne la protection des données à caractère personnel sur les ordinateurs de bureau. Applicable à compter du 25 mai 2018, il est imposé à toutes les structures publiques qui doivent par ailleurs nommer un Délégué à la Protection des Données. La C.C.P.A. qui a pris la compétence a anticipé ces demandes et le délai devrait être respecté, malgré un important travail à faire de recensement de tous les équipements informatiques concernés.
- Rappel : dans le cadre de l'opération « Pagnol voyage en Vendée », organisée par le Conseil Départemental, se tiendra le 17 février 2018 à 20 h 30 à la salle socio-culturelle un spectacle d'Antoine Séguin : « Le château de ma mère ». Gratuit sur réservations au 02.28.85.85.70
- Concert de la Société Philharmonique de La Roche-sur-Yon : la date retenue sera finalement le 21 avril 2018.
- Théâtre : L'association flavoise « La Loupiote » donne une représentation samedi soir prochain à Nieul-le-Dolent.
- Affichage : le panneau devant la salle de sports a été remis en service, avec un matériau en principe incassable. Il permettra d'apposer les affiches des associations.
- Réunion de la Commission « Communication » le 30 janvier : échanges sur les supports d'information :
 - Bulletin communal : le thème du prochain sera les bâtiments communaux.
 - Facebook : les publications ne concerneront désormais que ce qui se passe à Sainte-Flaive : la vie communale et associative, ainsi que quelques informations de la C.C.P.A. (ou informations importantes).

BATIMENTS - M. PAJOT

- Projet de télésurveillance : Rencontre le 12 janvier avec un gendarme spécialisé sur cette thématique. La gendarmerie doit faire une proposition de points à équiper (mais qui semble ne pas concorder avec les sites envisagés par la Commune).
- Relais FREE : Mise en service effectuée.
- Été 2018 : Une parabole va être installée à la salle L'Ormeau pour permettre la réception de contenus liés au Tour de France et au Mondial de football.
- Fuites d'eau salle de basket : lors de la rénovation du toit, des grilles ont été mises en remplacement des anciennes tôles, pour empêcher le passage des oiseaux. Les infiltrations semblent provenir de là et le nécessaire va être fait afin d'y remédier.

SERVICES A L'ENFANCE - M^{ME} COLARD

- Rentrée scolaire 2018/2019 : Un courrier de l'Inspection Académique précise qu'à ce jour les 6 classes sont maintenues.
- Rentrée scolaire 2018/2019 : Réunion ce 1^{er} février à l'initiative de la C.C.P.A. avec la Directrice de l'École publique, pour examen des horaires. Sur les trois choix proposés par l'École, le premier (9 h 00 à 12 h 15 et 13 h 45 à 16 h 30) semble le plus adapté (notamment pour les contraintes liées aux deux services du restaurant scolaire) et devrait en principe être validé au prochain Conseil d'École.
- Restaurant scolaire : suite à plusieurs pertes de points par des enfants, les Elus et Béatrice ont déjeuné sur place. La décision a été prise d'isoler les perturbateurs sur des tables à part. Cela semble porter ses fruits. M. CHETANNEAU demande s'il n'est pas envisagé de former le personnel. C'est prévu en interne par la C.C.P.A, mais l'échéance n'est pas connue.
- Restaurant scolaire : La C.C.P.A. organisera une animation dans le cadre de la semaine du goût. Par ailleurs, la cantine de Sainte-Flaive fait partie des deux restaurants pilotes pour la réduction du gaspillage.
- Téléthon 2017 : La coordination départementale est très satisfaite de la somme récoltée par Sainte-Flaive (4 800 € soit 20 % de plus que l'an passé).

URBANISME - M. PERROCHEAU

- Monte à peine : la Commission souhaite redonner vie aux ruelles. Le projet : des routes pavées avec un caniveau en milieu de voie. Une rencontre avec la S.A.E.T. a confirmé la faisabilité. Les réseaux sont enterrés, il faudrait refaire les pluviales. Une inspection télévisée (du ressort de la C.C.P.A.) va être réalisée pour les eaux usées. D'autres ruelles, à hauteur des numéros 7 à 15 de la rue de La Louvetière, vont faire l'objet d'une étude, car elles sont en très mauvais état et desservent des maisons habitées. Voir si ces travaux pourraient être subventionnés par le Contrat territorial. Il est proposé à la Commission « Environnement et Amélioration du cadre de vie » de réfléchir à un embellissement de ces différentes zones.
- Travaux entrée de bourg route du Girouard : Point fait avec les riverains, tout est OK. Nouveau transformateur posé hier. La météo rend délicat le passage des voitures, qui empiètent sur les bas-côtés pour éviter les engins de chantier.
- Lotissement « Le Guy 2 » : les travaux de terrassement ont démarré. Suite à la création d'une noue et à la réalisation d'une sortie sur la route de La Chapelle-Achard, des travaux complémentaires assez coûteux vont devoir être réalisés (busage de fossé, empiérement, pose d'une bordure en rive de chaussée...). A revoir avec la S.A.E.T. car cela aurait dû être anticipé. Autre souci : une haie de riverains a été abîmée suite à l'arrachage intempestif d'arbres par la société VALOT. Un point sera fait demain avec l'entreprise qui devra faire jouer son assurance. Une 6^{ème} pré-réservation de parcelle vient d'être enregistrée.
- Prochaine réunion de la Commission : le mardi 6 mars à 18 h30.

VOIRIE ET CHEMINS RURAUX - M. PERROCHEAU

- Elagage / broyage en cours sur une partie des sentiers communaux.
- Chemin piétonnier à Bourdigal : la finition n'est pas satisfaisante et doit être revue par l'entreprise.
- D12 : demande de nettoyage en attendant les travaux.

- Commission « Gestion des salles » (réunion du 30 janvier). Parmi les nombreux points évoqués : entretien des vitrages de la salle L'Ormeau, gros ménage systématique à chaque vacances scolaires (pas que l'été comme actuellement), application d'un produit hydrofuge pour protéger les tables qui se tachent trop facilement...
Une visite des deux sites (salle socio-culturelle et salle polyvalente) sera programmée très prochainement.
- Commission « Environnement » : calendrier prévisionnel des manifestations 2018 :
 - Troc de plantes (en plein air, si le temps le permet) : 14 avril près de la place du commerce.
 - Réunion publique d'information sur le concours paysages : 20 avril à 20 h 00 en Mairie.
 - Visites du jury du concours paysages : 4 et 5 mai.
 - Remise des prix concours paysages : 25 mai à 18 h 30 à la salle polyvalente.
 - Accueil des nouveaux arrivants (prévoir une mise à jour du guide) : 5 octobre à 18 h 30 en Mairie.
 - Matinée éco-citoyenne : 22 ou 29 septembre
- Commission « Environnement » : des travaux paysagers sont envisagés en 2018 au cimetière.
- Boîte à livres et à jouets : réunion prévue le 8 février à 18 h 15 à la Mairie avec le centre de loisirs.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Prémption Urbain sur les biens suivants :
 - Immeuble « Non bâti », parcelle AC n° 284 d'une surface de 408 m² située 9 impasse des Bruyères
 - Immeuble « Bâti sur terrain propre », parcelle ZC n° 163 d'une surface de 739 m² située 18 rue des Ecureuils
 - Immeuble « Bâti sur terrain propre », parcelle YI n° 56 d'une surface de 916 m² située 15 impasse des Cygnes
- L'assemblée générale du club des retraités « Fleurs d'automne » se tiendra le 3 février à 14 h 00 à la salle polyvalente.
- M^{me} Nicole CHUSSEAU, infirmière à Sainte-Flaive, cessera son activité le 30 juin prochain.
- M. le Maire a rencontré le Comité paroissial : quelques travaux (peinture, lino...) vont être réalisés en régie à l'église.
M. PAJOT précise que des travaux plus importants seraient à prévoir (charpente, façade côté ouest...) avec un possible financement par la Fondation du Patrimoine.
- Prochaine réunion de la Commission « Finances » : **lundi 26 février 2018 à 20 h 00.**
- Prochaine réunion de la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs : **lundi 5 mars 2018 à 18 h 00.**
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : **jeudi 8 mars 2018 à 20 h 30.**

La séance est levée à 22 h 22